

Contrat fruits Oranges de Corse 2025

Nom + adresse de l'AMAP : Cantenay

Distribution : 30/01/2025

Le contrat est passé entre la SAS ALIMERIA représentée par Renaud Dumont, lieu dit Bravone, 20230 Linguizzetta et le consommateur ci-après désigné, pour un approvisionnement mensuel en fruits biologiques de Corse pour une saison de 6 mois comprenant ... livraisons en cagettes (soit par livraison, une cagette de 10kg par consommateur engagé par ce contrat).

Contenu indicatif de la cagette : 10 kg d'oranges

Saison des récoltes : orange : 1 semaine fin janvier

Le titulaire

M., Mme, Melle

Demeurant :

Tél : Mobile : e-mail :@.....

AMAP :

Les distributions ont lieu à Rochefort. Elles sont tenues sous la responsabilité d'un consommateur coordinateur bénévole.

La SAS ALIMERIA :

- ✓ s'engage à fournir ... fois sur la période définie plus haut une «part de la récolte» ou cagette,
- ✓ à cultiver dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique,
- ✓ à fournir les informations nécessaires à la compréhension du partenariat.

Le consommateur

- ✓ s'engage à venir chercher sa cagette chaque mois sur le lieu de distribution ;
- ✓ à prendre connaissance des informations sur le fonctionnement de la SAS ALIMERIA et les spécificités des productions ;
- ✓ La récolte étant achetée à l'avance et la production engagée, il est impossible de rembourser le paiement d'un ou plusieurs paniers non retirés.

En cas d'impossibilité, ou d'absence, il appartient donc au consommateur de faire retirer sa cagette par un tiers.

En cas de départ de l'AMAP, le consommateur s'engage à trouver un remplaçant.

Le consommateur, faisant acte d'engagement solidaire avec la SAS ALIMERIA par l'avance de trésorerie, accepte de partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles ainsi qu'au transport de Corse jusqu'au lieu de livraison-distribution.

- ✓ Accepte de régler la totalité du montant de la saison par chèque, selon l'échelonnement précisé ci-après.

Le prix de la «cagette» ou part de récolte que le producteur distribue au consommateur est de **34 € TTC**.

Les chèques au nom du titulaire du contrat sont à libeller à l'ordre de **ALIMERIA**, datés du jour d'engagement.

nombre de cagettes à chaque livraison : _____	montant total : _____ € fractionné comme suit :
modalités de paiement : Cocher l'option choisie	
la totalité en 1 fois <input type="checkbox"/>	1 chèque de ...€

Engagement des parties signataires :

ALIMERIA et dans le respect des règles d'organisation de l'AMAP.

Date et signature :

Je soussigné, Renaud Dumont, déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers les consommateurs.

Date et signature :

Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers la SAS

Contact pour informations sur le contrat AMAP de Montreuil-Juigné :

Delphine LELEUX

delphineleleux@hotmail.com

tél 06 64 26 57 42